

## Le 3<sup>ème</sup> pilier A ou prévoyance liée

*Que représente la retraite pour une jeune personne ? Cet événement semble encore bien loin dans l'esprit et peu s'en préoccupent. Toutefois, avec l'allongement de l'existence, il est d'autant plus important de bien planifier sa retraite à l'avance, en prévoyant vivre longtemps.*

**E**n principe nous débutons cette préparation dès nos premiers revenus, ne serait-ce que par l'obligation de cotiser à l'AVS et la LPP. Ces deux formes d'assurance permettent de couvrir une partie des dépenses courantes.

Mais comme nous le savons tous, dans la majorité des cas, ces deux sources de revenus ne suffisent pas pour vivre correctement sa retraite et le recours à une solution individuelle dans le 3<sup>ème</sup> pilier est souvent une réelle alternative pour combler ses besoins. Ceux-ci sont d'ailleurs de plus en plus conséquents notamment dûs au fait de l'allongement de la vie. D'où la volonté du gouvernement suisse de promouvoir la prévoyance individuelle par des allègements fiscaux.

### Se constituer un capital

Le 3<sup>ème</sup> pilier A ou prévoyance liée est l'une des meilleures façons de se créer un capital conséquent, basé sur une épargne constituée au rythme personnel de chacun au fil des ans. Par exemple, en commençant son épargne à 25 ans, modestement avec CHF 200.- par mois jusqu'à la retraite, cela permet d'obtenir un capital non négligeable d'environ CHF 150'000.-<sup>1</sup> pour ses vieux jours. Tout dépend bien entendu des capacités d'épargne de chacun et du but que l'on se fixe pour la retraite.

Mais ce n'est pas tout ! Car si l'on dépose sur un compte d'épargne, l'économie fiscale réalisée pendant tout ce temps, cela permet également de créer un petit capital supplémentaire de près de CHF 36'000.-<sup>2</sup>. Cumulés, un capital total de CHF 186'000.-, constitué sans sacrifice pendant l'épargne, et qui permettra d'améliorer sensiblement son quotidien de retraité.

D'ailleurs, il est important de relever que la Confédération a décidé d'augmenter les plafonds déductibles au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Dès lors, il sera dorénavant possible de déduire les primes du 3<sup>ème</sup> pilier A dans les limites suivantes :

- Salarié affilié aux 2<sup>ème</sup> pilier : jusqu'à CHF 6'682.- par année
- Salarié ou indépendant, non affilié au 2<sup>ème</sup> pilier : jusqu'à 20% du revenu de l'activité lucrative, maximum CHF 33'408.-

A ce titre, les Rentes Genevoises, expertes en sécurisation de patrimoine depuis 1849, vous apportent un savoir sans pareil et des conseils de premier ordre pour analyser votre situation personnelle et planifier vos projets de vie.

Elles mettent en outre à votre disposition un produit de 3<sup>ème</sup> pilier A vous permettant de créer votre épargne à des conditions avantageuses, en toute sécurité et vous offrant toute la souplesse nécessaire pour la planification de votre retraite.

<sup>1</sup> simulation d'une épargne cumulée compte tenu d'un taux d'intérêts à 1.75%, complété de la participation aux bénéfices

<sup>2</sup> simulation de l'économie fiscale réalisée en fonction d'un taux marginal fiscal de 30% et capitalisée sur un compte bancaire à 1%



Mirjana Starovic



Jean-Pierre Durel

### Permanences des Rentes Genevoises au GTE

Beaucoup de nos adhérents nous posent la question. Le 3<sup>ème</sup> pilier est-il vraiment intéressant ? Avec l'abattement fiscal, suis-je gagnant ? Quels sont les avantages mais aussi les inconvénients ? Pour répondre à toutes ces questions, les Rentes genevoises tiennent une permanence dans les locaux du Groupement transfrontalier européen à Annemasse les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 14h à 18h et à Saint-Genis-Pouilly les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 14h à 18h Ce service est exclusivement réservé aux adhérents. Si vous souhaitez prendre rendez-vous, contactez le groupement transfrontalier européen au : **+ 33 (0) 4 50 87 86 38.**

#### Les prochaines permanences auront lieu :

A Annemase, les :

- 22 décembre 2010
- 12 et 26 janvier 2011
- 9 et 23 février 2011

A Saint-Genis-Pouilly (62 rue de Genève) les :

- 21 décembre 2010
- 4 et 18 janvier 2011
- 1<sup>er</sup> et 15 février 2011